

Défendre les droits des locataires



L'ASLOCA neuchâteloise

défend les droits des locataires depuis 1980

L'ASLOCA s'occupe de la défense des droits des locataires en les assistant et en les conseillant. L'association vise également à améliorer les droits des locataires en participant à toutes les actions politiques qui peuvent y contribuer. Plus l'ASLOCA compte de membres, plus son influence est grande.

L'ASLOCA est une association privée et indépendante qui compte sur la solidarité de ses membres pour exister !

L'ASLOCA neuchâteloise a été fondée en 1980 et compte actuellement plus de 9000 membres.

Nos missions

Conseils juridiques

- Consultations juridiques gratuites (droit du bail)
- Abonnement au journal "Droit au logement"
- Représentation en justice au tarif avocat

Défense collective

- Actions politiques (initiatives populaires, référendum)
- Défense des intérêts des locataires auprès des autorités communales, cantonales et fédérales

DEVENIR MEMBRE DE L'ASLOCA NEUCHÂTELOISE

Prestations proposées à nos membres

Adhérer à l'ASLOCA neuchâteloise

La cotisation annuelle est de CHF 54.-. Pour toute nouvelle adhésion, des frais d'inscription de CHF 36.- sont perçus. La première année, l'adhésion se monte au total à CHF 90.-. Pour rester membre de l'association et bénéficier de ses services, il faut payer sa cotisation chaque année (CHF 54.-). Dès le versement effectif de votre cotisation, vous devenez membre de l'ASLOCA et pouvez bénéficier de ses prestations. Vous pouvez adhérer dans l'un de nos bureaux ou en remplissant le formulaire d'adhésion sur notre site internet: neuchatel.asloca.ch/adhesion

Consultations juridiques

Le service juridique est composé d'avocat-es. Il vous renseignera et vous aidera dans vos démarches concernant votre logement (contester une hausse de loyer ou un congé ; demander des indemnités suite à des travaux ou une baisse de loyer, etc.). Les consultations sont gratuites pour les membres qui ont payé leur cotisation annuelle. Les personnes qui ne sont pas encore membres doivent adhérer avant de bénéficier de cette prestation.

Représentation en justice

En cas de procédure devant la Chambre de conciliation ou devant les tribunaux, le service juridique de l'ASLOCA peut assumer la défense des intérêts des locataires si cela se justifie (procédure simplifiée uniquement). Le tarif avocat (CHF 280.- de l'heure) s'applique dès l'ouverture de l'action et peut être réduit en fonction du nombre d'années de cotisation. La loi protège les locataires contre les résiliations dites "de repréailles", il ne faut donc pas hésiter à faire valoir vos droits et l'ASLOCA est là pour vous accompagner dans ces démarches.

Nouvelle inscription

Durant la première année d'adhésion à l'ASLOCA neuchâteloise, les prestations suivantes sont facturées comme suit :

- Courrier juridique : CHF 20.-
- Actes introductifs (requêtes, observations, etc.) : CHF 30.-
- Analyse d'un décompte de charges : CHF 30.-

ASLOCA NEUCHÂTELOISE

Où nous trouver ?

Photo de Noah Dustin von Weissenfluh sur Unsplash



Bureau de Neuchâtel
Rue des Terreaux 1
Tél. 032 724 54 24

Nous vous accueillons dans nos bureaux de Neuchâtel et répondons à vos appels selon les horaires suivants:

Lundi, mardi, jeudi
08h30 à 11h45 et 14h00 à 16h00
Mercredi et vendredi
08h30 à 11h45

Photo de "Quentin" sur Flickr



Bureau de La Chaux-de-Fonds
Rue Jardinière 71
Tél. 032 724 54 24

Nous vous accueillons dans nos bureaux de La Chaux-de-Fonds **le mardi (de 08h30 à 11h45 et de 14h à 16h) ainsi que le jeudi (de 08h30 à 11h45)**. Nous sommes joignables par téléphone le reste de la semaine selon l'horaire du bureau de Neuchâtel.

Site internet : neuchatel.asloca.ch
E-mail : neuchatel@asloca.ch
Facebook : [AslocaNeuchateloise](https://www.facebook.com/AslocaNeuchateloise)
Instagram : [asloca_neuch](https://www.instagram.com/asloca_neuch)
Newsletter : [neuchatel.asloca.ch/
contact/newsletter](http://neuchatel.asloca.ch/contact/newsletter)

